

ACCUEIL DE PROFESSIONNELS UKRAINIENS AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE

Une fois votre inscription réalisée, vous pourrez accéder à la liste détaillée des profils concernés via le lien qui vous sera communiqué. Nous vous rappelons que cette base de données n'a pas vocation à être diffusée à l'extérieur de votre structure ou à une autre entreprise ne s'étant pas préalablement inscrite.

*

Procédure à suivre si un ou des profils vous intéressent :

1. Vous contactez directement le ou les candidats que vous souhaiteriez accueillir
2. Vous abordez avec eux la question du logement qui reste cruciale, notamment pour ceux qui migrent avec leur famille. Ils auront sans doute besoin de votre aide.
3. Quand vous aurez conclu avec le candidat (même avant son arrivée sur le territoire), **merci de nous en prévenir par mail** à ukraine@afex.fr et à gery.amonational@gmail.com en mettant en copie jointheteam@martinduplantier.com et c.bach@enia.fr
4. Tenez-nous informés de l'état d'avancement de l'embauche ou de vos éventuelles difficultés, nous avons désormais le retour des entreprises d'accueil sur les formalités administratives qui sont simples. Nous vous remercions par avance de leur donner une **réponse rapide après le premier contact**.

*

Rappel :

Pour employer régulièrement un ressortissant ukrainien, il faut qu'il bénéficie au préalable du dispositif de protection temporaire délivré en préfecture sur simple présentation du passeport : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/information-a-destination-des-personnes-deplacees-dukraïne>

*

Informations importantes :

Pour la protection et l'autorisation de travail, il faut se rendre au parc des expositions à Versailles (pour Paris) ou dans la préfecture du département (dans les autres villes) avec :

- Photocopie du passeport biométrique
- Photocopie de l'acte de naissance
- Photocopie du tampon d'entrée dans l'espace Schengen
- 4 photos d'identité au format 3,5 * 4,5

- Formulaire du ministère de l'intérieur pour la demande de protection temporaire (en pièce jointe)

+ des papiers concernant l'hébergeur :

- Attestation sur l'honneur d'hébergement
- Facture de l'hébergement à l'adresse du domicile
- Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeur

L'obtention de l'autorisation de travail est en moyenne obtenue en 3-4 jours.